



Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques (SSTFP)



BILAN DU DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION DES ISST 2011

Le 2 juillet 2012 s'est tenue à la DGAFP la réunion de bilan du dispositif de professionnalisation des ISST en présence de représentants du Bureau PST2, des départements ministériels et de l'INTEFP. Accueillie le 28 novembre 2011 à la DGAFP, la promotion a commencé en présentiel à l'INTEFP le 9 janvier 2012.

Les dispositions du décret du 28 juin, de sa circulaire d'application et le référentiel interministériel ISST ont constitué les références du programme 2011. Une convention DGAFP/Min. du travail/INTEFP fixe également les relations entre les parties pour la formation des ISST ; sans oublier le cadre fixé par le comité de labellisation le 13 janvier 2011, les observations formulées lors du bilan 2010 et celles de la Commission centrale hygiène et sécurité du 25 octobre 2011

Le processus de professionnalisation a connu une nouvelle étape qui constitue une initiative sans précédent : la production par les ISST pour les ISST et les chefs d'établissement d'un dossier d'étude intitulé : « *Audit d'auto-évaluation de la santé et de la sécurité au travail* ». A vocation interministérielle, cet outil est prêt à être expérimenté / diffusé au sein des départements ministériels et établissements publics.

La Mission SSTFP souhaite prendre en compte au mieux la réalité de l'exercice des missions des ISST et de leur travail. L'accompagnement des référents, la conception de nouveaux modules FOAD spécifiques aux ISST... constitueront des enjeux pour le dispositif 2012. constitueront des points d'amélioration du dispositif 2012

Sont à l'étude également, en premier lieu, la conception d'un parcours dit de « professionnalisation continuée » qui permettrait aux membres de la promotion de prolonger sur deux années leur processus de formation (modules conçus en complémentarité avec le dispositif initial). En second lieu, la conception d'une offre de formation continue interministérielle à partir de problématiques transversales identifiées avec les parties prenantes va faire l'objet d'échanges avec les représentants des inspections générales, des coordinations SST, des ISST.

Pour tout contact :

Mission Santé et sécurité au travail dans les fonctions publiques
Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)
max.masse@travail.gouv.fr ; pascale.peyret@travail.gouv.fr